

COMMUNE DE DOMPIERRE-SUR-MONT
Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

26-019

Séance du 20 mars 2026

Date de Convocation : 16.03.2026

Date d’Affichage : 16.03.2026

Nb de conseillers en exercice : 11

Présents : 10 Votants : 11

Contre : 0 Abstention : 0

Etaient présents : ARIZMENDI Lucas, BAKKER Angélique, CHAUVIN Romain, COIFFIER Claude, GAILLARD Elodie, GAY Didier, GERVAIS Valérie, JANOD Nelly, PIETRIGA Guy, PONCET Claude,

Excusée : BERR Julia (procuration donnée à Valérie GERVAIS)

OBJET : Désignation des délégués au Syndicat des eaux d’Orgelet

L’an deux mille vingt-six, le 20 mars à 20 heures 30, les membres du conseil municipal de la commune de Dompierre-sur-Mont se sont réunis en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

VU l’adhésion antérieure de la Commune au SIE ORGELET (Syndicat Intercommunal des Eaux d’Orgelet : 1 Délégué, 1 suppléant)

VU l’article 13 des statuts du Syndicat modifiés par l’arrêté Préfectoral du 18 février 2014 organisant l’élection du Comité syndical et prévoyant pour le collège des communes que le conseil municipal de chaque commune membre désigne un délégué communal chargé de constituer avec les délégués élus par les autres Communes du canton un collège électoral qui élira en son sein les délégués au Comité Syndical ;

Que par conséquent, il revient au Conseil Municipal d’élire au scrutin secret à la majorité absolue (article L 5211-7 CGCT) un délégué communal et son suppléant.

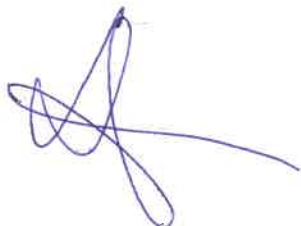
Que le choix du Conseil Municipal peut porter « sur tout citoyen réunissant les conditions requises pour faire partie du Conseil Municipal » (Article L5211-7 et L5212-7 CGCT)

Nomme :

M. PONCET Claude en tant que titulaire.

M. GAY Didier en tant que suppléant.

Secrétaire de séance :
Lucas ARIZMENDI



Le Maire,



Guy PIETRIGA